ces dernières années concernent les questions de santé, la sécurité, la réglementation sur la protection de l'environnement, la commercialisation et l'utilisation des produits comme l'amiante. Certaines mesures adoptées par les CE soi-disant dans l'intérêt des travailleurs et des consommateurs se sont révélées de véritables barrières commerciales.

Subventions

La politique agricole courante des CE avec ses subventions aux producteurs et ses restitutions d'exportation a reçu beaucoup d'attention au cours des récentes négociations commerciales. La pratique des subventions est également très répandue dans différents secteurs industriels. De fait, en matière de prix international des produits, c'est dans le secteur du charbon et de l'acier des CE que l'on rencontre les plus hautes subventions au monde. Par exemple, en Belgique (pourtant petit producteur), l'aide des États à la production nationale de charbon excédait, en 1987, de 5 à 6 fois les prix mondiaux. En Allemagne de l'Ouest, pays placé au rang des grands producteurs de charbon, le degré de subvention dépasse les 100 %.

Le problème de l'aide des États membres a fait l'objet de vives controverses au début des années 1980. Ceci a débuté lorsque la CCE essaya de restructurer et de rationaliser l'industrie vieillissante de l'acier qui était concentrée dans son coeur industriel, lequel s'étend depuis le nord de la France jusqu'à l'Allemagne de l'Ouest vers l'est ainsi que dans certaines régions de l'Italie et de la Grande-Bretagne.

Les subventions des États membres ont également été élargies à d'autres industries comme les fonderies d'aluminium et les exploitations d'étain.

Monopoles et pratiques commerciales restrictives

Au fil des ans, les industries européennes ont connu nombre de monopoles, de contrôles et d'autres formes de pratiques commerciales restrictives. Les nationalisations et les présumées subventions qui s'y rattachent, étaient aussi chose commune. L'industrie des minéraux et des métaux n'y a pas fait exception. Les cartels de potasse existaient déjà en Europe au 19e siècle. Aujourd'hui, les industries de potasse en France, en Allemagne de l'Ouest et en partie en Espagne sont contrôlées et gérées par des organismes particuliers; ce sont des organismes d'État dans le cas de la France et, en partie en Espagne. En France, la société d'État bénéficie non seulement d'un monopole en matière de production, mais elle est aussi le seul distributeur et le seul fournisseur de potasse de ce pays. En Grande-Bretagne, la société d'État British Corporation Coal a conclu un accord exclusif avec le Central Electricity Generating Board pour la vente de charbon. Dans plusieurs États membres, les sociétés sidérurgiques sont de véritables monopoles dont certaines appartiennent à l'État. La société d'État, les monopoles ou les tendances monopolistiques sont fréquents dans d'autres domaines du secteur des minéraux et des métaux des CE.

Investissements

Il n'existe en réalité aucune barrière artificielle aux investissements bilatéraux entre le Canada et les CE dans le secteur des minéraux et des métaux, et d'ailleurs, il n'y a pas davantage d'instruments favorisant activement l'investissement. L'Article 54 du Traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) permet à la Haute autorité de consentir des prêts pour l'extraction du minerai de fer et de charbon ainsi que pour d'autres matières premières destinées à la fabrication de l'acier. Bien que les efforts aient été principalement axés sur l'exploitation minière à l'intérieur des CE, durant les années 1970, quelques prêts ont pourtant été accordés à des entreprises installées dans les CE pour leur permettre de s'approvisionner en minerai de fer et en charbon à